

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER
Séance du 13 décembre 2010

L'an deux mil dix, le treize du mois de décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du six décembre deux mil dix s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 15 M. CHRISTEN André, M. FISCHER Jean-Luc, M. HASENBOEHLER Thomas, M. JACOBBERGER Thierry, Mme JOUBARD Josiane, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. KRAFFT Pascal, Mme MEYER Corinne, M. MEYER Gérard, Mme NENOT Patricia, Mme PEDUZZI Fernande, M. SCHAD Pierre, M. STEMMELEN Philippe, M. WOLF Christian.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. JACOBBERGER Thierry est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit:

1. Forêt communale – Etat d'assiette des coupes 2012
2. Circuit VTT
3. Equipements du VPI – subvention de l'amicale des sapeurs pompiers
4. Assurances
 - *Indemnisation sinistre du 15/08/2010*
 - *Contrat d'assurance de la commune 2011/2015*
5. Fermages de terrains communaux – 2010/2019
6. Syndicat Intercommunal Scolaire
 - *Transfert de personnel*
 - *Convention de partage des charges*
7. Travaux mairie
8. Comptabilité – acquisition nomenclature M49
9. Orientations budgétaires 2011
10. Divers

Le compte-rendu de la dernière séance a été lu et approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
FORÊT COMMUNALE – ETAT D’ASSIETTE DES COUPES 2012

M. le Maire informe l’assemblée des prévisions de la prochaine campagne de martelage pour les coupes 2012 qui s’établissent comme suit :

Parcelle	Surface	Nature
12 B	5.26	Amélioration
16	7.89	Amélioration
18 B	4.89	Régénération
5	6.54	Régénération

Vu les propositions de l’ONF,

Entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents

- approuve l’Etat d’assiette des coupes pour 2012,
- entend approuver définitivement les coupes au cours du 2^{ème} semestre 2011.

Article 2
CIRCUIT VTT

M. le Maire rappelle à l’assemblée le projet de circuit VTT labellisé qui se met en place à l’échelle du Pays du Sundgau et qui doit emprunter des sentiers communaux.

La mise en place d’un site VTT labellisé à l’échelle du Pays du Sundgau implique l’élaboration d’un plan de gestion, de pérennisation et de valorisation des circuits de randonnée VTT.

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue sollicite donc auprès des communes et des associations foncières, dont les parcelles sont appelées à être traversées par un itinéraire inscrit au schéma local précité, un accord pour le balisage dudit chemin ainsi que pour le libre passage des randonneurs VTT.

Une convention est établie pour fixer l’engagement des parties signataires.

La commune autorise le balisage régulier du circuit VTT traversant la propriété concernée, ainsi que le libre passage des randonneurs VTT.

Il est convenu que cette autorisation ne constitue pas une reconnaissance de droit de passage ou de servitude quelconque, le propriétaire conserve notamment l’usage agricole, pastoral ou forestier des terrains visés par la présente convention. L’utilisation des chemins par le propriétaire ou ses ayants droit pour ses besoins d’exploitation et de gestion est prioritaire sur les activités de tourisme et de randonnée.

Vu la demande présentée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue,

Après avoir pris connaissance des itinéraires concernés par la pratique du Vélo tout-terrain sur la partie du ban communal,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents,

- Accepte les termes de la convention du 25 octobre 2010 proposés par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue.
- Autorise M. le Maire à signer la convention liant la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue à la commune de BALSCHWILLER.
- Dit que les termes de la convention s’appliquent à compter de la date de signature de la convention.

Article 3

EQUIPEMENTS DU VPI – SUBVENTION DE L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

M. le Maire rappelle que la commune a procédé à l'acquisition d'équipements supplémentaires pour compléter le nouveau véhicule de première intervention (VPI) du Centre de Première Intervention (CPI) de BALSCHWILLER. Cette opération représente un investissement de 4 323.15 € TTC qui ont été pris en charge par la collectivité.

L'amicale des sapeurs pompiers de BALSCHWILLER propose de verser à la commune une participation complémentaire de 2 000.- € pour cette opération. Il s'agit d'une partie de la recette issue de la traditionnelle vente des calendriers.

Considérant les besoins en matériel du CPI consécutifs à la mise en service du VPI,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2010, portant acceptation d'une participation financière de l'amicale des sapeurs pompiers pour l'acquisition du VPI, à hauteur de 5 000.- €,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Accepte la participation financière de l'amicale des sapeurs pompiers pour les équipements du VPI, à hauteur de 2 000.- €.
- Impute la recette au compte 1328 du budget 2010.

M. le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux présents remercient l'Amicale des Sapeurs pompiers et son Président pour cette aide supplémentaire.

Mmes NENOT Patricia et PEDUZZI Fernande, conseillères municipales, rejoignent la séance.

Article 4

ASSURANCES

Indemnisation de sinistre du 15 août 2010

Vu les dommages à l'entrée de la Mairie et au mobilier urbain provoqués lors de l'accident de la circulation du 15 août 2010,

Vu les réparations engagées,

Vu la prise en charge du coût des dégâts par l'assurance de la commune,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- accepte l'indemnisation versée par Groupama Alsace pour un montant total de 3 985.- €,
- impute la recette au compte 7788.

Contrats d'assurance de la Commune

M. le Maire informe l'assemblée que les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance au 31 décembre 2010.

Considérant le cahier des charges des besoins de la commune en matière d'assurance,

Vu les offres en présence suite à consultation,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Retient l'offre de la société GROUPAMA Alsace pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 se décomposant comme suit :

- Contrat multirisque Villassur pour une cotisation annuelle de 5 240.- € HT à l'indice FFB 839.-
- Un lot « assurances de véhicules » garantie tous risques pour une cotisation annuelle de 1 846.-€ TTC.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 616 des budgets 2011 et suivants.
- Autorise M. le Maire à signer les contrats à intervenir.

Article 5 FERMAGES DE TERRAINS COMMUNAUX
--

Vu l'expiration des baux relatifs aux terrains communaux suivants :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	40	Dorfweiher	45 a 10
23	506 (partiel)	Mittelfeld	29 a 47
23	519 (partiel)	Mittelfeld	2 a 24
23	520	Mittelfeld	50 a 83
24	4	Hanensberg	19 a 40
24	95	Mittelfeld	26 a 20
TOTAL			173 a 24
Exploitant période 2001 – 2010 : DIDNER André			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
24	52	Kappler	102 a 10
Exploitant période 2001 – 2010 : HAEBIG Henri			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	2 (partiel)	Schaemme	137 a 50
23	6 (partiel)	Krumme allmend	78 a -
TOTAL			215 a 50
Exploitant période 2001 – 2010 : HASENBOEHLER Jean-Marie			

Vu le bulletin de mutation de terres établi par la Mutualité Sociale Agricole signifiant la cession de l'exploitation des terres de M. HASENBOEHLER Jean-Marie à Mme HASENBOEHLER Fernande,

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
25	16 (partiel)	Hurbach	87 a 15
25	27	Kaesacker	32 a 40
25	28	Kaesacker	45 a 60
26	32	Glockenbrunnen	25 a 40
26	44 (partiel)	Glockenbrunnen	124 a 45
TOTAL			315
Exploitant période 2001 – 2010 : MEYER Jean-Luc			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	73	Krebsacker	12 a -
25	58	Roehre	117 a 60
TOTAL			129 a 60
Exploitant période 2001 – 2010 : SCHNOEBELEN Jean-Paul			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
25	16 (partiel)	Hurbach	87 a 15
26	37 (partiel)	Glockenbrunnen	183 a 50
TOTAL			270 a 65
Exploitant période 2001 – 2010 : STEMMELEN Marguerite			

Section	Parcelle	Lieu-dit	Contenance
23	1	Krumme allmend	17 a 10
23	3	Krumme allmend	126 a 80
23	264	Schaemme	37 a 02
23	265	Schaemme	6 a 74
24	5	Hanensberg	62 a 80
24	14	Hanensberg	58 a 40
TOTAL			308 a 86
Exploitant période 2001 – 2010 : STIMPFLING Bernard			

Vu la demande de renouvellement de bail afférent à ces terrains par les susnommés,
Vu l'arrêté préfectoral N°1402 du 18 novembre 2010 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- considère que tous les terrains sont de catégorie supérieure,
- redonne en fermage les terrains précités aux exploitants précités, pour une période de 9 ans, à compter du 11/11/2010,
- fixe le prix du fermage annuel à **112.63 €/ha**
- entend appliquer pour la révision du prix du fermage, à compter de la 2^e année, l'indice départemental des fermages de l'année précédente défini par région (Sundgau pour la Commune) et fixé par arrêté préfectoral,
- décide que les frais d'enregistrement sont à la charge du preneur,
- applique une taxe annuelle de 15 % sur le prix principal du fermage pour la couverture des charges,
- fixe à 20 % les charges de première année, pour frais de location, payables avec la première échéance,
- rappelle que toute cession ou sous-location est interdite,
- autorise le Maire à signer le contrat de bail à intervenir.

Article 6

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

M. Le Maire expose à l'assemblée le résultat des travaux de la commission chargée de réfléchir à l'évolution des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire de BALSCHWILLER – BUETHWILLER – EGLINGEN (SIS). Suite à la désaffectation d'une salle de classe à la Mairie de BUETHWILLER, le partage des charges scolaires entre les trois communes était déséquilibré, le site scolaire de BUETHWILLER étant propriété du SIS alors que ceux de BALSCHWILLER et d'EGLINGEN sont propriétés communales. Le SIS a décidé de prendre directement en charge tout ce qui concerne le domaine scolaire pour les communes de BALSCHWILLER et d'EGLINGEN. Ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement des salles de classes comme suit :

- ✓ Le personnel en charge de l'entretien (par transfert comme exposé ci-dessous)
- ✓ Les produits d'entretien y afférents
- ✓ Les frais énergétiques

Transfert de personnel

Considérant les explications ci-dessus et la décision du SIS d'embaucher l'agent en charge du nettoyage du bâtiment Mairie-Ecole pour la partie scolaire,

Considérant que l'agent précité est actuellement embauché à raison de 20h/semaine par la commune, Vu l'évaluation des charges respectives de travail pour la partie scolaire du bâtiment et la partie espace administratif de la Mairie,

Vu l'avis favorable en date du 8 octobre 2010 de Mme THURNHERR Estelle, adjoint technique de 2^{ème} classe, concernée par ce transfert,

Vu la demande d'avis au comité technique paritaire (CTP) du Centre de Gestion du Haut-Rhin enregistrée sous le numéro **DIV EN2010.14** en date du 26 octobre 2010,

Vu la délibération du comité directeur du SIS en date du 7 décembre 2010 approuvant ce transfert de personnel et créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 15h/semaine à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'entretien des parties scolaires du bâtiment Mairie-Ecole de BALSCHWILLER,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Accepte le transfert d'une partie des heures de Mme THURNHERR Estelle, adjoint technique de 2^{ème} classe, au Syndicat Intercommunal Scolaire comme suit :
 - ✓ 15h/semaine par le SIS
 - ✓ 5h/semaine par la commune de BALSCHWILLER
- Décide de réduire la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 20h/semaine (actuellement) à 5h/semaine (1^{er} janvier 2011).
- Entend prendre en compte les remarques éventuelles que pourra émettre le CTP.
- Entend que ce transfert soit effectif à compter du 1^{er} janvier 2011.
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Convention de partage des charges

M. le Maire informe l'assemblée qu'une convention de partage des charges doit également être établie entre le SIS et la commune de BALSCHWILLER pour la participation de ce dernier aux frais de fonctionnement du bâtiment Mairie-Ecole. En effet, comme vu ci-dessus le SIS supportera les charges afférentes à la partie scolaire à partir du 1^{er} janvier 2011. D'autre part, le siège du SIS se trouvant dans les locaux de la Mairie il participera également aux divers frais de fonctionnement occasionnés par cette occupation, selon les modalités exposées dans le projet de convention.

Vu le projet de convention présenté par M. le Maire,

Entendu les explications de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Accepte les termes de la convention de partage des charges avec le Syndicat Intercommunal Scolaire de BALSCHWILLER – BUETHWILLER – EGLINGEN.
- Entend qu'une convention similaire soit établie avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de BALSCHWILLER – BUETHWILLER – HAGENBACH lorsqu'il aura, de manière effective, son siège dans les locaux de la Mairie de BALSCHWILLER.
- Autorise M. JACOBBERGER Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer au nom de la commune la convention avec le SIS.

Article 7
TRAVAUX MAIRIE

M. le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de réhabilitation des fenêtres et d'une partie des volets de la Mairie-Ecole. Ils ont été réalisés au début de l'automne. Cependant, les volets du rez-de-

chaussée ayant été enlevés en 2007 en raison de leur vétusté, ils n'ont pas été pris en compte dans ce premier lot.

Leur réparation et leur remise en peinture s'avère nécessaire pour rendre au bâtiment son unité.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2010 décidant de la rénovation des fenêtres et des volets du 1^{er} étage de la Mairie-Ecole,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2010,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide de réaliser les travaux de rénovation des volets du rez-de-chaussée de la Mairie-Ecole.
- Retient l'offre de la SARL SOSPERA de BALLERSDORF pour un montant de 1 584.- € HT
- Impute la dépense au compte 2135 du Budget 2010.
- Adopte la décision modificative N°05 au budget 2010 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 21318 : Autres bâtiments publics	-2 000.-	
Article 2135 : Installations générales		+2 000.-

Article 8

COMPTABILITE – ACQUISITION NOMENCLATURE M49

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité pour le syndicat d'assainissement de BALSCHWILLER-BUETHWILLER-HAGENBACH (SIA BBH) récemment créé de disposer rapidement de la nomenclature comptable M 49. Or le SIA n'a pas encore pu demander aux communes membres une participation financière pour ses frais de fonctionnement et d'investissement.

M. le Maire propose de réaliser cette acquisition par l'intermédiaire. Cette valeur hors taxes de la dépense étant par la suite déduite de la participation de la commune de BALSCHWILLER au SIA.

Vu l'offre présentée par le fournisseur du logiciel de comptabilité de la commune,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2010,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Décide d'acquérir la nomenclature comptable M 49 pour les besoins du service administratif.
- Retient l'offre de la Sté Berger-Levrault – Magnus pour un montant de 392.- € HT.
- Impute la dépense au compte 2183 du budget 2010.
- Entend que ce matériel soit remboursé par le syndicat d'assainissement une fois ce dernier installé.
- Adopte la décision modificative N°06 au budget 2010 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 21318 : Autres bâtiments publics	-500.-	
Article 2183 : Matériel de bureau et informatique		+500.-

Article 9
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2011, M. le Maire invite l'assemblée à évoquer les projets qui sont à prendre en compte dans la mesure des moyens disponibles. De nombreuses incertitudes demeurent concernant les recettes pouvant être attendues, en raison de la réforme des finances locales en cours. Ces données seront déterminantes dans le choix des investissements à venir.

Le conseil municipal évoque les projets suivants :

- Assainissement :
 - ✓ Participation financière au lancement du SIA BBH
 - ✓ Prévisions des travaux collatéraux à réaliser en lien avec le chantier d'assainissement

- Bâtiments communaux :
 - ✓ Poursuite de l'aménagement de la nouvelle salle du conseil et de la salle des archives
 - ✓ Renouvellement des logiciels de gestion financière et de gestion des citoyens en lien avec les communes voisines
 - ✓ Acquisition d'une sonorisation adaptée au foyer communal

- Cadre de vie :
 - ✓ Accentuation du fleurissement des rues
 - ✓ Mise en place d'un éclairage de Noël
 - ✓ Aménagement d'un terrain de pétanque lors de la mise en place du nouveau portillon près du parking

- Etudes :
 - ✓ Poursuite des études pour l'adaptation des ERP et de la voirie pour les personnes ayant un handicap – en lien avec la communauté de communes

Article 10
DIVERS

Etang du Wolfert :

M. le Maire informe l'assemblée que le bail de location de l'étang du Wolfert est arrivé à échéance. M. BRUNGARD François, locataire jusqu'à ce jour, ne souhaite pas le renouveler.

Hélisecours :

L'association Hélisecours organisera le 16 janvier prochain une réunion au foyer communal. Au cours des dernières années plusieurs accidents sur le ban communal ayant nécessité l'intervention de l'hélicoptère de secours, la commune mettra la salle gracieusement à disposition.

E Friejhohr fer unseri Sproch :

L'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace organise, comme chaque année, l'opération E Friejhohr fer unseri Sproch pour valoriser la langue régionale. A cette occasion, les communes de la région sont invitées à prendre part aux diverses manifestations proposées.

Apprecial :

Sous l'égide de l'association Apprecial (pour la protection des cigognes en Alsace), la Communauté de Communes de La Porte d'Alsace incite les communes à poser des nids, notamment à proximité des STEP.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 21h10.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 13 décembre 2010

ORDRE DU JOUR

1. Forêt communale – Etat d’assiette des coupes 2012
2. Circuit VTT
3. Equipements du VPI – subvention de l’amicale des sapeurs pompiers
4. Assurances
 - *Indemnisation sinistre du 15/08/2010*
 - *Contrat d’assurance de la commune 2011/2015*
5. Fermages de terrains communaux – 2010/2019
6. Syndicat Intercommunal Scolaire
 - *Transfert de personnel*
 - *Convention de partage des charges*
7. Travaux mairie
8. Comptabilité – acquisition nomenclature M49
9. Orientations budgétaires 2011
10. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Observations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
M. STEMMELLEN Philippe	Conseiller municipal		
M. KRAFFT Pascal	Conseiller municipal		
M. WOLF Christian	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale		
M. FISCHER Jean-Luc	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		
Mme MEYER Corinne	Conseillère municipale		